



DELIBERATION : N° 2024/077

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Budget principal – Décision d’ouverture des crédits d’investissement avant le vote du budget primitif pour 2025

Convocation du : 29 novembre 2024

Rapporteur : M. David GAILLARD

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 4 décembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, FLAIG Béatrice, LECLERC Hervé, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal, MARTIN Déborah.

Etaient absents excusés représentés (04) : MENQUET Céline a donné pouvoir à HAAS Nicole, DUMAS Mélissa a donné pouvoir à BILBAUT Mathilde, SENNEGON Stéphane a donné pouvoir à SFORZI Olivier, GUERIN Sébastien a donné pouvoir à GAILLARD David.

Membres absents excusés non représentés (01) : GERVOT Christian.

Ne prend pas part au vote (00) :

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : HAAS Nicole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1.

Considérant que le budget primitif 2025 devrait être adopté avant le 15 avril 2024 ;

Considérant qu'afin d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1er janvier 2025 jusqu'au vote effectif du budget, l'instruction comptable M57 et le Code Général des collectivités territoriales prévoient plusieurs dispositifs dont celui qui autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses dans la limite des crédits ouverts au budget précédent pour ce qui concerne la section de fonctionnement ;

Considérant que s'agissant de la section d'investissement, à l'issue de l'exercice 2024, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés (« restes à réaliser ») vont pouvoir faire l'objet de report de crédits permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget 2025 ;

Considérant qu'à l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et réalisées en 2025 avant le vote du budget ;

Considérant que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ouvre la possibilité d'engager, liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que cette possibilité est subordonnée à une délibération expresse de l'assemblée précisant la nature et le montant des dépenses devant être engagées ;

Considérant que les crédits ouverts au budget général en dépenses d'équipement au titre de l'exercice 2024 s'élèvent (hors restes à réaliser) à 435 475.11 € ;

Considérant que la limite supérieure des crédits d'investissement pouvant être engagés en 2025 avant le vote du budget, s'élève au quart de ceux ouverts en 2024, à savoir 108 868.78 € pour le budget principal ;

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la continuité budgétaire, en attendant le vote de budget 2025, de prévoir la possibilité d'engager les sommes de 108 868.78 € pour le budget général ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, par anticipation, à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement 2025 dans la limite de 108 868.78 € pour le budget général tels que détaillés ci-après :

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 4 décembre 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire
Nicole HAAS



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

BUDGET PRINCIPAL				
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	CREDITS VOTES 2024	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE
20		Immobilisations incorporelles	44 187,77 €	11 046,94 €
	203	études, r&d, frais insertion	44 187,77 €	11 046,94 €
21		Immobilisations corporelles	166 387,34 €	41 596,84 €
	2112	Terrains de voirie	5 750,00 €	1 437,50 €
	212	Agencements et aménagements de terrains	60 500,00 €	15 125,00 €
	2131	Construction de bâtiments publics	45 062,34 €	11 265,59 €
	2135	Installations générales, agencements	0,00 €	0,00 €
	2138	Autres constructions	5 000,00 €	1 250,00 €
	2151	Réseaux de voirie	3 000,00 €	750,00 €
	21538	Autres réseaux	13 550,00 €	3 387,50 €
	2157	Matériel et outillage technique	0,00 €	0,00 €
	2158	Autres installations matériels et outillages	22 980,00 €	5 745,00 €
	2182	Matériel de transport	1 629,00 €	407,25 €
	2184	Mobilier	0,00 €	0,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	8 916,00 €	2 229,00 €
23		Immobilisations en cours	40 900,00 €	10 225,00 €
	231	Immobilisations corporelles en cours	20 000,00 €	5 000,00 €
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	20 900,00 €	5 225,00 €
OPERATION 101 logements création et réhabilitation			30 000,00 €	7 500,00 €
	203	études, r&d, frais insertion	5 000,00 €	1 250,00 €
	2135	Installations générales, agencements	25 000,00 €	6 250,00 €
OPERATION 102 Local animation-jeunesse			50 000,00 €	12 500,00 €
	203	études, r&d, frais insertion	50 000,00 €	12 500,00 €
OPERATION 103 Ancienne école Bourg-Centre			44 000,00 €	11 000,00 €
	203	études, r&d, frais insertion	44 000,00 €	11 000,00 €
OPERATION 105 Argyle Lavat			25 000,00 €	6 250,00 €
	2135	Installations générales, agencements	25 000,00 €	6 250,00 €
OPERATION 108 Equipement informatique			35 000,00 €	8 750,00 €
	2051	Concessions et droits similaires	8 880,00 €	2 220,00 €
	2183	Matériel informatique	26 120,00 €	6 530,00 €
TOTAL GENERAL			435 475,11 €	108 868,78 €